

Vous savez que l'Eglise vit uniquement de dons.

Année 2020 :

1^{er} confinement :

- Pas de campagne concernant le Denier de l'Eglise.

Alors, comment permettre la formation/l'accompagnement des personnes engagées dans la mission, (prêtres, séminaristes, laïcs en mission ecclésiale, administratifs), effectuer le **versement de leur traitement/salaire**

- Pas de messes : pas de quêtes !

Alors, comment **faire face aux nombreux frais de fonctionnement** tels que l'entretien, les factures d'électricité, de chauffage, les assurances, ... qui ne s'arrêtent pas pendant le confinement.

2^{ème} confinement :

Fréquentation ralentie aux messes due aux consignes sanitaires, quêtes en baisse !

Et depuis le 3 novembre, plus de messes, plus de quêtes !

Dès maintenant, n'oublions pas les diverses possibilités qui s'offrent à nous :

- Rendez-vous sur le site du Diocèse : <https://www.diocese-grenoble-vienne.fr>

Vous pourrez faire un don pour la paroisse et participer au Denier de l'Eglise.

- Télécharger l'Appli La Quête sur votre smartphone :

Offrande hebdomadaire ou en regroupant. Facile : un clic et hop ! c'est parti.

- Vous pouvez également faire un chèque à l'ordre de la paroisse Sainte Anne et l'envoyer ou le déposer à la maison paroissiale

1 place de l'église 38110 La Tour du Pin en indiquant précisément la destination de votre don.

- Vous savez également que les prêtres **continuent à célébrer la messe chaque jour, sans assemblée. Ils prient pour toutes les intentions qui leur sont confiées et en particulier pour les défunts et leurs familles.**

Vous pouvez envoyer vos intentions de messes par chèque (à partir de 18 €) à l'ordre du Père Bertrand à la maison paroissiale en indiquant votre nom et téléphone (identique au chèque) et le nom du défunt.